

17 MARS 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 17 mars 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2008-03-142 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 17 mars 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2008-03-143 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 3 mars 2008
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2008-03-144 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 11 mars 2008

17 MARS 2008

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2008-03-145 4.1 Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est du 27 mars 2008 au Delta Sherbrooke
- 2008-03-146 4.2 Subvention au Comité Vert de l'école La Chantignole pour présenter La Grande Exposition

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 2008-03-147 5.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-42-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure)

6. **RÈGLEMENTS**

- 2008-03-148 6.1 Adoption du règlement numéro 945-01-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité afin d'ajouter la commissaire touristique
- 2008-03-149 6.2 Adoption du règlement numéro 947-2008 intitulé : Règlement relatif à un programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont
- 2008-03-150 6.3 Adoption du règlement numéro 948-2008 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de un million six cent dix-sept mille sept cent vingt-et-un dollars (1 617 721 \$) pour (A) Reconstruction de la rue Frontenac (B) Travaux de pavage (C) Achat de machinerie et véhicules (D) Réseau local de piste cyclable (E) Plan directeur du réseau routier privé (F) Plans et devis nouvelles rues dans Technoparc (G) Aménagement terrain de soccer
- 2008-03-151 6.4 Adoption du règlement numéro 949-2008 intitulé : Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction dans le secteur du Domaine André
- 2008-03-152 6.5 Adoption du règlement numéro 879-08-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir certaines habitations unifamiliales et les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales à la procédure relative aux usages conditionnels dans les zones C01-113 et H01-170 (Projet Névé inc.)

17 MARS 2008

2008-03-153 6.6 Adoption du règlement numéro 876-41-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone H01-170 à même une partie de la zone R01-111, d'agrandir la zone C01-113 à même une partie de la zone R01-111 et d'ajouter la grille de spécifications relative à la zone H01-170 (projet Névé inc.)

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2008-03-154 7.1.1 Procuration relative à la communication de renseignements auprès de Revenu Québec

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

2008-03-155 7.2.1 Demande de budget supplémentaire pour couvrir les dépenses reliées au transport de la neige lors des opérations de chargement

7.3 **URBANISME**

2008-03-156 7.3.1 Achat des lots 3 318 572 et 3 813 248 rue Marcel-R.-Bergeron, du lot 3 813 249 rue des Sœurs-de-St-Joseph et du lot 3 957 198, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, projet domiciliaire de la Rive Gauche

2008-03-157 7.3.2 Acquisition du lot 3 526 133, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Bromont, de Monsieur Raymond Lemieux, chemin de Gaspé

2008-03-158 7.3.3 Acquisition d'une servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant une partie du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, coin de la rue de Montréal et du boulevard de Bromont

2008-03-159 7.3.4 Acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie du lot 3 724 531, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue des Plaines

2008-03-160 7.3.5 Acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie des lots 2 929 343 et 3 945 943 et cession du lot 3 945 943, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, route Pierre-Laporte

2008-03-161 7.3.6 Nomination d'une nouvelle rue dans le projet résidentiel Les Versants Boisés

7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

17 MARS 2008

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2008-03-162 7.5.1 Contribution financière de la Ville de Bromont à la Fête du Chocolat
- 2008-03-163 7.5.2 Marchethon familial « Technoparc Bromont en action » le 1^{er} juin 2008
- 2008-03-164 7.5.3 Signature d'une entente en matière de loisirs entre la Ville de Bromont et la Municipalité de Brigham
- N.M. 7.5.4 Demande de contribution financière de l'Association de soccer de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2008-03-165 7.7.1 Installation d'arrêts glace sur la toiture de l'Hôtel de Ville
- 2008-03-166 7.7.2 Avis d'intention de décréter un référendum consultatif relativement à la question du changement de MRC
- N.M. 7.7.3 Autorisation de nouvelles mesures à prendre afin d'obtenir le changement de MRC

8. DIVERS

- N.M. 8.1 Dépôt du mémoire concernant les matières résiduelles ;
- 2008-03-167 8.2 Position de la Ville de Bromont relativement au manque de places dans les écoles bromontoises ;
- N.M. 8.3 Dépôt d'une correspondance adressée à la Ministre des affaires municipales et des régions rédigée par le cabinet d'avocats Dunton Rainville ;
- 2008-03-168 8.4 Mandat donné au directeur général afin de s'adjoindre une firme de communication dans le dossier du changement de MRC.

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 10.1 Dépôt de documents transmis à la Ministre des affaires municipales et des régions relativement au dossier de la demande de transfert de MRC (en liasse)

17 MARS 2008

N.M.	10.2	Dépôt des correspondances de la firme d'avocats Roy, Laporte & Sylvestre concernant le dossier du changement de MRC
N.M.	11.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2008-03-169	12.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-03-142

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 17 mars 2008 avec les modifications suivantes :

- Les sujets 7.5.4 et 7.7.3 sont retirés de l'ordre du jour ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au DIVERS de l'ordre du jour :
 - 8.1 Dépôt du mémoire concernant les matières résiduelles ;
 - 8.2 Position de la Ville de Bromont relativement au manque de places dans les écoles bromontoises ;
 - 8.3 Dépôt d'une correspondance adressée à la Ministre des affaires municipales et des régions rédigée par le cabinet d'avocats Dunton Rainville ;
 - 8.4 Mandat donné au directeur général afin de s'adjoindre une firme de communication dans le dossier du changement de MRC.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

2008-03-143

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 3 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-03-144

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
11 MARS 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 11 mars 2008.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

2008-03-145

**GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DES
CANTONS-DE-L'EST DU 27 MARS 2008 AU DELTA SHERBROOKE**

ATTENDU QUE le 23^e Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est se déroulera le jeudi 27 mars 2008 au Delta Sherbrooke, à compter de 17 heures ;

ATTENDU QUE parmi les mises en candidatures prestigieuses, on y retrouve SAKA ;

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais désirent assister à cette soirée afin d'appuyer SAKA et profiter de l'occasion pour faire connaître Tourisme Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer le montant de **DEUX CENT QUARANTE DOLLARS (240 \$)**, plus taxes, somme représentant la participation de Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais au Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est du 27 mars prochain.

ADOPTÉ

2008-03-146

**SUBVENTION AU COMITÉ VERT DE L'ÉCOLE LA CHANTIGNOLE
POUR PRÉSENTER LA GRANDE EXPOSITION**

ATTENDU QUE le Comité Vert de l'école La Chantignole désire, avec la participation de l'Organisme Québec'ERE, présenter La Grande Exposition ;

ATTENDU QUE cette Grande Exposition permet de sensibiliser les enfants de l'école et la communauté sur la problématique de la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE pour tenir cette activité, la participation de commanditaires est essentielle ;

17 MARS 2008

ATTENDU QUE l'initiative de cette exposition s'inscrit dans le cadre des activités de sensibilisation auxquelles la Ville de Bromont souhaite s'associer en lien avec son plan de gestion des matières résiduelles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à l'ordre de la Fondation de l'école La Chantignole, somme représentant une subvention de la Ville de Bromont pour appuyer le Comité Vert dans l'organisation de La Grande Exposition.

ADOPTÉ

2008-03-147

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-42-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement numéro 876-42-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-02-057 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-42-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 mars 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

17 MARS 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-42-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE).

ADOPTÉ

2008-03-148

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 945-01-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008
DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES,
D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES
POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER LA
COMMISSAIRE TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 945-01-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-03-107 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 945-01-2008 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 945-01-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER LA COMMISSAIRE TOURISTIQUE.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

2008-03-149

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES
DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 947-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-03-108 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 947-2008 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 947-2008 intitulé : RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT.

ADOPTÉ

2008-03-150

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 948-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SIX
CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-ET-UN DOLLARS
(1 617 721 \$) POUR (A) RECONSTRUCTION DE LA RUE FRONTENAC
(B) TRAVAUX DE PAVAGE (C) ACHAT DE MACHINERIE ET
VÉHICULES (D) RÉSEAU LOCAL DE PISTE CYCLABLE (E) PLAN
DIRECTEUR DU RÉSEAU ROUTIER PRIVÉ (F) PLANS ET DEVIS
NOUVELLES RUES DANS TECHNOPARC (G) AMÉNAGEMENT
TERRAIN DE SOCCER**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 948-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-03-109 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 948-2008 ;

17 MARS 2008

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 948-2008 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SIX CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-ET-UN DOLLARS (1 617 721 \$) POUR (A) RECONSTRUCTION DE LA RUE FRONTENAC (B) TRAVAUX DE PAVAGE (C) ACHAT DE MACHINERIE ET VÉHICULES (D) RÉSEAU LOCAL DE PISTE CYCLABLE (E) PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU ROUTIER PRIVÉ (F) PLANS ET DEVIS NOUVELLES RUES DANS TECHNOPARC (G) AMÉNAGEMENT TERRAIN DE SOCCER.

ADOPTÉ

2008-03-151

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE ANDRÉ

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 949-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-03-110 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 949-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 mars 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

17 MARS 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 949-2008 intitulé : **RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DU DOMAINE ANDRÉ.**

ADOPTÉ

2008-03-152

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-08-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET
LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET
MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES
CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170 (PROJET
NÉVÉ INC.)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 879-08-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-010 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 879-08-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 février 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 879-08-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES À LA PROCÉDURE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES C01-113 ET H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.).**

ADOPTÉ

17 MARS 2008

2008-03-153

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-41-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE
C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER
LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170
(PROJET NÉVÉ INC.)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 876-41-2008 et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-01-008 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 876-41-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 février 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-41-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE H01-170 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111, D'AGRANDIR LA ZONE C01-113 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R01-111 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H01-170 (PROJET NÉVÉ INC.).

ADOPTÉ

2008-03-154

**PROCURATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC**

ATTENDU QUE Revenu Québec exige qu'une personne soit nommée pour représenter la Ville de Bromont comme mandataire auprès du Ministère ;

17 MARS 2008

ATTENDU QUE par cette procuration, le Ministère pourra communiquer au mandataire les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat et lui permettre de consulter des documents contenant de tels renseignements ;

ATTENDU QUE le mandataire pourra aussi demander des modifications de nature fiscale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Madame Julie Senécal, trésorière adjointe, comme mandataire et que à ce titre, elle représente la Ville de Bromont auprès du Ministère.

QUE cette mandataire aura le pouvoir de fournir au Ministère et de modifier, pour la Ville de Bromont, tout renseignement ou document se rapportant aux déclarations de TVQ et de TPS ainsi qu'aux retenues et cotisations à titre d'employeur.

D'autoriser le Ministère à communiquer à Madame Julie Senécal les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat.

QUE cette procuration soit valide pour une durée de trois (3) ans à moins que la Ville de Bromont ne la révoque.

ADOPTÉ

2008-03-155

**DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR COUVRIR LES
DÉPENSES RELIÉES AU TRANSPORT DE LA NEIGE LORS DES
OPÉRATIONS DE CHARGEMENT**

ATTENDU QUE dans le processus budgétaire nous avons prévu un somme de TREIZE MILLE DOLLARS (13 000\$) pour la location de camion pour le chargement de la neige sur la rue Shefford et à Adamsville ;

ATTENDU QUE l'hiver 2008 nous a apporté des précipitations plus abondantes que ce que nous avons reçues dans les dernières années ;

ATTENDU QU'en date du 3 mars 2008, nous avons épuisé toutes les sommes affectées à cette activité ;

ATTENDU QUE nous estimons devoir charger la neige encore à quatre (4) reprises avant la fin de la période hivernale ;

17 MARS 2008

ATTENDU QU'une opération de chargement nous coûte en moyenne CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$) de location de camion, pour une estimation totale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000\$) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service des finances à procéder à un amendement budgétaire aux budgets d'opérations du service des travaux publics pour la somme de **vingt mille dollars (20 000\$)**, afin de couvrir les dépenses éventuelles pour la location de camion.

D'autoriser le financement de la dépense à même le surplus anticipé des opérations courantes 2008.

ADOPTÉ

2008-03-156

**ACHAT DES LOTS 3 318 572 ET 3 813 248 RUE MARCEL-R.-
BERGERON, DU LOT 3 813 249 RUE DES SŒURS-DE-ST-JOSEPH ET
DU LOT 3 957 198, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PROJET
DOMICILIAIRE DE LA RIVE GAUCHE**

ATTENDU QU'Immobilier Rive-Gauche Bromont inc., propriétaire du projet domiciliaire dont fait partie les rues Marcel-R.-Bergeron et des Sœurs-de-St-Joseph, a satisfait les exigences du protocole d'entente, entériné par le conseil municipal en vertu de sa résolution portant le numéro 2005-10-572, et de la réglementation municipale touchant la confection des rues;

ATTENDU QU'une autre exigence du protocole d'entente stipulait la vente d'une bande de terrain dont le lot 3 957 198, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ne représente qu'une partie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

17 MARS 2008

QUE Ville de Bromont acquière d'Immobilier Rive-Gauche Bromont inc. les lots 3 318 572, 3 813 248, 3 813 249 et 3 957 198, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant pour les deux (2) premiers lots, une partie du fonds de la rue Marcel-R.-Bergeron, pour le troisième (3^e) lot, le fonds de la rue des Sœurs-de-St-Joseph et pour le quatrième (4^e) lot, une partie de la bande de terrain à être cédée.

QUE le coût d'achat de l'emprise de ces rues et du terrain s'élève à **UN DOLLAR (1.00 \$)**.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis.

ADOPTÉ

2008-03-157

ACQUISITION DU LOT 3 526 133, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROMONT, DE MONSIEUR RAYMOND LEMIEUX, CHEMIN DE GASPÉ

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Raymond Lemieux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2004-11-491;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Monsieur Raymond Lemieux s'est engagé à céder le lot 3 526 133, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Ville de Bromont, en plus de quittance et renoncer à certains engagements ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont achète de Monsieur Raymond Lemieux le lot 3 526 133, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de neuf mille quatre cent trente-deux mètres carrés et un dixième (9 432,1 m²).

17 MARS 2008

QUE la transaction est consentie en considération des exigences du règlement numéro 877-2003, tel qu'amendé, en regard des articles 16 et suivants, relativement à la contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels, touchant l'opération cadastrale créant les lots 3 526 132 et 3 526 133, des susdits cadastre et circonscription foncière.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis.

ADOPTÉ

2008-03-158

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE
PISTE MULTIFONCTIONNELLE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
2 591 273, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, COIN DE LA RUE DE MONTRÉAL ET
DU BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont inc. est propriétaire du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'il existe sur cet immeuble une piste multifonctionnelle faisant partie du réseau municipal;

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont inc. et Ville de Bromont sont désireux de s'entendre sur l'établissement d'une servitude permettant le passage de cette piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude d'Immobilier Ski Bromont inc. relativement à une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de huit cent dix-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (819,4 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1374, dossier F679.

17 MARS 2008

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-03-159

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT
UNE PARTIE DU LOT 3 724 531, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE DES PLAINES**

ATTENDU QUE Les Immeubles Bigaouette inc. est propriétaire du lot 3 724 531, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QU'il existe un lac artificiel sur le lot 3 724 532, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le lot du parc du Mont-Gale;

ATTENDU QUE le surplus des eaux pluviales de ce lac artificiel traverse le lot 3 724 531, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, via un fossé, pour se diriger vers le secteur en aval;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits inhérents à la gestion de ces eaux pluviales sur l'immeuble du propriétaire du lot 3 724 531, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Les Immeubles Bigaouette inc. une servitude relativement à l'écoulement des eaux pluviales, via un fossé, touchant une partie du lot 3 724 531, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de quatre cent soixante-deux mètres carrés et neuf dixièmes (462,9 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1398, dossier F688.

17 MARS 2008

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-03-160

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 2 929 343 ET 3 945 943 ET CESSIION DU LOT 3 945 943, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, ROUTE PIERRE-LAPORTE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2007-12-641 ;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé se sont engagés à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont, relativement à l'écoulement des eaux pluviales via un fossé, en contrepartie de la cession d'un lot ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude-cession rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé une servitude relativement à l'écoulement des eaux pluviales via un fossé, touchant une partie des lots 2 929 343 et 3 945 943, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie totale de trois cent douze mètres carrés et un dixième (312,1 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1397, dossier F688.

17 MARS 2008

QU'en contrepartie de cette servitude, Ville de Bromont cède à Monsieur Claude Reinhardt et Madame Doreen Dubé le lot 3 945 943, des susdits cadastre et circonscription foncière, d'une superficie de mille quatre cent cinq mètres carrés et deux dixièmes (1 405,2 m²).

D'accepter le projet d'acte de servitude-cession soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude-cession soumis.

ADOPTÉ

2008-03-161

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE PROJET
RÉSIDENTIEL LES VERSANTS BOISÉS**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une nouvelle rue dans le développement du projet résidentiel Les Versants Boisés à Bromont ;

ATTENDU QUE les rues de ce secteur sont nommées selon la thématique des circonscriptions électorales ;

ATTENDU QUE cette rue projetée est illustrée sur le plan dont une copie est annexée à la présente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer la nouvelle rue dans le projet résidentiel Les Versants Boisés :

- rue de Borduas.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

2008-03-162

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À LA
FÊTE DU CHOCOLAT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une contribution financière de DIX MILLE DOLLARS (10 000\$) à l'organisme Fête du chocolat de Bromont incluant toutes les taxes applicables, moins la somme de MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (1 167\$) représentant le deuxième paiement annuel sur trois pour défrayer les panneaux publicitaires qui seront placés sur le panneau autoroutier de la Ville de Bromont sur l'autoroute 10., donc la contribution financière nette est de **HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (8 833\$)**.

D'autoriser le directeur du SLCVC-T à signer pour et au nom de la Ville de Bromont la convention de partenariat avec le représentant de la Fête du chocolat et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville et des promoteurs.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2008-03-163

**MARCHETHON FAMILIAL « TECHNOPARC BROMONT EN
ACTION » LE 1^{ER} JUIN 2008**

ATTENDU QU'un comité organisateur formé d'employés des entreprises du Technoparc de Bromont, souhaite obtenir le soutien de la Ville de Bromont pour l'organisation de son marchethon familial le 1^{er} juin 2008;

17 MARS 2008

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite emprunter gratuitement le hall d'entrée de l'aréna pour effectuer une pause au milieu de son trajet;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite obtenir le soutien du Service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'offrir un soutien au comité organisateur du marchethon familial du Technoparc Bromont de la part des services municipaux concernés.

D'émettre gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques au comité organisateur du marchethon familial du Technoparc Bromont, le dimanche 1^{er} juin de 9 à 17 heures.

ADOPTÉ

2008-03-164

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS ENTRE LA
VILLE DE BROMONT ET LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite maintenir et développer des relations avec les villes et municipalités limitrophes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham souhaite rendre accessible pour ses citoyens l'offre de services de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite informer la population de l'école Saint-Vincent-Ferrier afin qu'elle puisse prendre part à l'offre de services de loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente en matière de loisirs entre la Municipalité de Brigham et la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

N.M.

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION
DE SOCCER DE BROMONT**

Le sujet 7.5.4 est retiré de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 17 mars 2008.

2008-03-165

**INSTALLATION D'ARRÊTS GLACE SUR LA TOITURE DE L'HÔTEL
DE VILLE**

ATTENDU QUE le conseil a procédé à la rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville par un revêtement écologique et recyclable ;

ATTENDU QUE le conseil est soucieux d'assurer la pleine sécurité des usagers et des citoyens de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour terminer lesdits travaux ;

ATTENDU les recommandations de l'architecte Monsieur Mario Petrone ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation « d'arrêts glace » et autres moyens afin de sécuriser l'écoulement de la glace et de la neige pour un montant de **VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (26 888,80 \$)**, plus taxes, ce montant sera pris à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

2008-03-166

**AVIS D'INTENTION DE DÉCRÉTER UN RÉFÉRENDUM
CONSULTATIF RELATIVEMENT À LA QUESTION DU
CHANGEMENT DE MRC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont estime que la Ministre a besoin d'avoir la position de la population bromontoise sur la demande de transfert de MRC afin de prendre une décision éclairée et reflétant l'opinion publique sur la question, tel qu'il est requis par la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont estime que l'importance du sujet et de la présente situation justifie le recours à une consultation publique de sa population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir l'avis de la population bromontoise en ce qui concerne la demande de transfert de MRC;

ATTENDU QUE cet avis se fait par voie de référendum consultatif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la greffière afin de décréter un référendum consultatif auprès de la population bromontoise pour connaître l'opinion publique sur la question du transfert de MRC de la Haute-Yamaska vers la MRC de Brome-Missisquoi et d'enclencher immédiatement les démarches pertinentes à cet effet.

ADOPTÉ

N.M.

**AUTORISATION DE NOUVELLES MESURES À PRENDRE AFIN
D'OBTENIR LE CHANGEMENT DE MRC**

Le sujet 7.7.3 est retiré de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 17 mars 2008.

17 MARS 2008

N.M.

**DÉPÔT DU MÉMOIRE CONCERNANT LES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit mémoire concernant les matières résiduelles rédigé par Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur Nicolas Rousseau, ing., directeur de la gestion et du développement du territoire.

2008-03-167

**POSITION DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT AU
MANQUE DE PLACES DANS LES ÉCOLES BROMONTOISES**

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Val des cerfs s'apprête à effectuer un nouveau redécoupage du territoire scolaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire maintenir la scolarisation des enfants bromontois et bromontoises dans leur environnement d'appartenance naturel et ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est prête à fournir les locaux éducatifs nécessaires afin d'éviter le déplacement d'élèves hors de son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite que les secteurs scolaires, tels que définis actuellement pour l'école de la Chantignole et l'école St-Vincent-Ferrier, soient conservés

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil mandate Monsieur Réal Brunelle conseiller et Madame Pauline Quinlan afin de procéder aux rencontres officielles avec les représentants de la Commission Scolaire Val-Des-Cerfs afin d'identifier les besoins et les solutions permettant d'assurer la scolarisation des élèves de l'école de La Chantignole et de l'école St-Vincent-Ferrier.

ADOPTÉ

17 MARS 2008

N.M

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE ADRESSÉE À LA MINISTRE
DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS RÉDIGÉE PAR LE
CABINET D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée à la Ministre des affaires municipales et des régions rédigée par le cabinet d'avocats Dunton Rainville.

2008-03-168

**MANDAT DONNÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE
S'ADJOINDRE UNE FIRME DE COMMUNICATION DANS LE
DOSSIER DU CHANGEMENT DE MRC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire prendre les bonnes décisions quant aux mesures à prendre relativement au dossier de la demande de changement de MRC ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite s'adjoindre une firme de communication pour effectuer ses démarches ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater le directeur général et du développement de la Ville de Bromont, Monsieur Jacques Des Ormeaux, afin de s'adjoindre les services d'une firme de communication dans le dossier du changement de MRC et que les sommes soient prises à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS TRANSMIS À LA MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS RELATIVEMENT AU
DOSSIER DE LA DEMANDE DE TRANSFERT DE MRC (EN LIASSE)**

17 MARS 2008

Les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à la Ministre des affaires municipales et des régions relativement au dossier de la demande de transfert de MRC (en liasse) soit :

- Lettre de Madame la mairesse Pauline Quinlan à la Ministre des affaires municipales datée du 13 mars 2008 ;
- Lettre adressée à Madame Louise Harel relativement à l'entente intermunicipale avec les municipalités de Brigham, Bromont, Cowansville et East-Farnham dans le cadre d'un projet de regroupement ;
- Lettre de Madame Louise Harel datée du 12 décembre 2000 ;
- Étude des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais relativement à l'appartenance territoriale.

N.M.

**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES DE LA FIRME D'AVOCATS ROY,
LAPORTE & SYLVESTRE CONCERNANT LE DOSSIER DU
CHANGEMENT DE MRC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des trois (3) correspondances de la firme d'avocats Roy, Laporte & Sylvestre concernant le dossier du changement de MRC.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

17 MARS 2008

2008-03-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE